



Contrat pro, fermeture de mon école quels sont mes droits ?

Par **Titeucalyptu10**, le **26/06/2013** à **20:53**

Bonjour je vais vous faire un bref résumé, j'ai démarré une formation en alternance en novembre. C'est un bts muc où je suis formé dans une petite structure avec peu d'élève ce qui me vas tres bien sachant que j'ai ete descolarisé pendant quelques années. Mon alternance se deroule dans un magasin de téléphonie mobile, a la base j'étais parti sur un bts nrc mais il m'ont basculé en muc car il correspondait plus à l'entreprise. Premier bémol. Par la suite je n'ai casiment pas été en cour (3 ou 4 semaine a peine) car l'entreprise avait besoin de moi et l'ecole donnait son accord j'avais beau dire que je ne voulais pas mais ça ne changeais rien, j'ai pensé a changer d'entreprise mais je viens d'apprendre que l'école ferme notre branche et on doit trouver une autre école. Il y en a deux qui proposent ce type de formation mais les conditions de celles-ci ne me convienne pas du tout et encore moin la structure, je souhaiterais ne pas reconduire mon contrat ce serait perdre mon temps car je ne rattraperais jamais mon retard et trop de choses ne vont pas. Je voudrais savoir quels sont mes droits? ai-je mon mot a dire? Merci de vos réponse et désolé pour le pavé

Par **P.M.**, le **26/06/2013** à **21:31**

Bonjour,

Je vous conseillerais de voir déjà avec l'employeur s'il accepterait une rupture d'un commun accord du CDD avec un avenant en raccourcissant le terme...